

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 39
Mercredi 28 octobre 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Office des Ponts et Chaussées - Inspection des routes pour le Jura bernois

Fermeture au trafic - RC 1382: Liaison Le Fuet - Tramelan

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée à tout trafic comme précisé ci-après: Tronçon: liaison Le Fuet - Tramelan (sur territoire bernois)

Durée: du lundi 9 novembre 2026 à 7 h 30 au vendredi 27 novembre 2026 à 16 h

Exception: aucune

Motifs: travaux de coupe de bois.

Particularités: pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

Renseignements: M. Wesley Mercerat, tél.: 031 636 49 53

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par le village de Tavannes. Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 26 octobre 2026

Inspection des routes pour le Jura bernois

Office des Ponts et Chaussées - Inspection des routes pour le Jura bernois

Fermeture au trafic - RC 526: Gorges du Pichoux

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée à tout trafic comme

précisé ci-après: Tronçon: Gorges du Pichoux (sur territoire bernois)

Durée: du lundi 2 novembre 2026 à 7 h 30 au vendredi 18 décembre 2026 à 16 h

Exception: aucune

Motifs: travaux de sécurisation, coupe de bois, purge des dispositifs de retenue des chutes de pierres

Particularités: pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

Renseignements: M. Wesley Mercerat, tél.: 031 636 49 53

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay - Fornet-Dessous - Lajoux - Saulcy - Glovelier (et vice versa).

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 26 octobre 2026

Inspection des routes pour le Jura bernois

Office des ponts et chaussées, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois Fermeture au trafic

Rte cantonale N° 6: Front. JU/BE Roches - Moutier - Sonceboz - Péry / Bienne

Communes: Sorvilier, Valbirse (Bévilard)

430.20508 / Rénovation - Pont: Sorvilier - Bévilard, Pont CFF Tronçon Route cantonale N° 6 depuis la sortie Ouest de Sorvilier (débouché de la Route de Sorvilier avec la Route cantonale N° 6 non compris) jusqu'à Bévilard, giratoire «Route cantonale N° 6 / Rue Aimé-Charpillot».

Durée: du lundi 9 novembre à 7 h au vendredi 4 décembre 2026 à 17 h

Dérogations: accès possible à l'usine Schaublin Machines SA depuis Bévilard, giratoire «Route cantonale N° 6 / Rue Aimé-Charpillot»

Guidage du trafic: les signalisations réglementaires de chantier seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par la Route de Sorvilier.

Motif de la mesure: travaux de béton armé et de génie civil.

Restrictions: interdiction générale de circuler dans les 2 sens. Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), cette route cantonale sera fermée au trafic.

Les travaux de béton armé et de génie civil étant dépendants des conditions météorologiques, il est

possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 26 octobre 2026

Office de ponts et chaussées du canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III, service pour le Jura bernois



Belprahon

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Belprahon, Les Grands Clos 5, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: sd ingénierie jura sa, Rue de l'Hôtel-de-Ville 12, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 475, 479, 490, 495, 498, 499, 509, 515, 520, 522 et 536, au lieu-dit: «Ch. du Prailat», commune de Belprahon.

Projet: réfection complète du Ch. du Prailat avec assainissement des réseaux de distribution souterrains.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: H2 + route communale.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 novembre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 octobre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Champoz

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Von Bergen Pascal, Les Grands-Clos 7b, 2735 Champoz

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

N° de parcelle: 90

Adresse du projet : Fonds des Prés 65, 2735 Champoz
Description du projet : construction d'une villa individuelle avec un toit à 2 pans. Garage à voiture, PAC extérieure et solaire photovoltaïque.

Dimensions du projet : selon plans déposés
Constructions du projet : selon plans déposés
Zone d'affectation et de constructions : hors zone
Dérogations : Art. 24a LAT

Dépôt public : du 21 octobre 2026 au 20 novembre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Champoz (au guichet version papier).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Champoz, le 19.10.2026

Le Conseil communal

Assemblée communale

L'assemblée communale aura lieu

le mercredi 2 décembre 2026,
à 20h à l'abri

Ordre du jour :

- 1. Budget 2027 - Approbation du budget 2027
- 2. Réélection d'un nouveau membre du Conseil au 1^{er} janvier 2027 jusqu'à la fin du mandat
- 3. Approbation des modifications du règlement de police
- 4. Approbation des modifications du règlement des indemnités, vacations et jetons de présence
- 5. Informations sur l'idée de projet de l'immeuble « Sur l'Hôta »
- 6. Divers et imprévus

Les documents énumérés aux points 1, 3 et 4 sont déposés au secrétariat 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après l'Assemblée communale.

Champoz, le 22 octobre 2026

Le Conseil communal



Votation du 29 novembre 2026

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit :

- Présidente : M^{me} Jordi Fabienne
Secrétaire : M. Gafner Bernard
Membres : M. Hochuli Sébastien (dès 11h)
M^{me} Salvi Géraldine,
M. Kunz Cyril (dès 12h)

Suppléants : M. Angst Mathias,
M^{me} Christ Carole

Corcelles, le 26 octobre 2026

Le Conseil communal

Élection libre du 27 septembre 2026

Lors de l'élection libre du 27 septembre 2026, Monsieur Roger Schluep a recueilli le plus de voix.

Durant le délai de recours, Monsieur Schluep a annoncé ne pas accepter le mandat. Le Conseil communal a pris acte de sa décision durant sa séance du 22 octobre 2026.

Suite à sa renonciation, la Commune mixte de Corcelles organisera une nouvelle procédure d'élection début 2027.

Corcelles, le 23 octobre 2026

Le Conseil communal

Séance d'information à la population

Mise en zone 30 km/h de la route cantonale, des routes communales et création d'une zone de rencontre au centre du village

Le Conseil communal invite la population à une séance d'information qui se tiendra le lundi 30 novembre 2026 à 19h dans la salle des assemblées communales.

Cette séance sera consacrée à la présentation du projet de mise en zone 30 km/h de la route cantonale, des routes communales ainsi qu'à la création d'une zone de rencontre au centre du village présentée par l'Office des ponts et chaussées.

Les mesures envisagées, leurs objectifs et les aménagements prévus seront présentés à cette occasion. La séance permettra également à la population de poser ses questions.

Le Conseil communal et l'Office des ponts et chaussées se réjouissent de votre participation et de l'intérêt porté à ces projets qui concernent la sécurité et la qualité de vie au sein de notre village.

Corcelles, le 23 octobre 2026

Le Conseil communal

Commande de bois de feu

Les personnes qui souhaitent commander du bois de feux (long ou en stère) sont priées d'effectuer leur commande via le formulaire distribué par tout-ménage en septembre, en le remettant dûment complété au secrétariat communal jusqu'au 30 novembre 2026.

Corcelles, le 26 octobre 2026

Le Conseil communal



Votations fédérales du 29 novembre 2026

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales du 29 novembre 2026, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante :

- Président : M. Frédéric Hêche
Suppléante : M^{me} Tatiana Schaller

Secrétaire : en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un-e des membres du bureau électoral,

désigné-e par le ou la président-e avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

- Membres : 1. M. Joan Zuber
2. M^{me} Elly Zwahlen
3. M^{me} Nikita Allemann
4. M^{me} Gladys Andrea Lema
5. M. Eliot Bachschmidt
6. M. Nicolas Baour

- Suppléants : 1. M. Alain Bechtel
2. M^{me} Aurélie Bapté

Court, le 28 octobre 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Engagement d'un nouvel agent d'exploitation et agent de police administrative

La procédure visant à engager un-e agent-e d'exploitation et un-e agent-e de police administrative est arrivée à son terme.

Le Conseil municipal a nommé Monsieur Gaël Grimm, 19 ans, jeune diplômé en tant qu'agent d'exploitation. Monsieur Grimm est entré en fonction le 19 octobre 2026. Une réorganisation du service technique a eu lieu, Monsieur André Gyger est désormais employé à 100% à la voirie en tant que responsable.

Le Conseil municipal félicite Monsieur Grimm pour son engagement et lui souhaite une cordiale bienvenue. Il tient également à remercier Madame Cindy Marchand pour son travail et à lui souhaiter le meilleur pour la suite de sa carrière. Madame Marchand quittera ses fonctions au 31 octobre 2026.

Court, le 28 octobre 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

Commune bourgeoise de Court

Ordonnance tarifaire sur l'alimentation en eau de la Commune bourgeoise de Court

Conformément à l'article 34, alinéa 3 du Règlement d'alimentation en eau de la Commune bourgeoise de Court adopté par l'assemblée de bourgeoisie

du 14 juin 2022, le Conseil de bourgeoisie a modifié l'Ordonnance tarifaire concernant l'alimentation en eau dans sa séance de Conseil du 20 octobre 2026. L'ordonnance ainsi édictée entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2026 et peut être consultée au secrétariat de la bourgeoisie durant les heures d'ouverture.

(La modification mineure concerne uniquement les prélèvements d'eau non mesurée et n'affecte en aucun cas les taxes actuellement facturées).

Voies de recours

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Court, le 28 octobre 2026

Bourgeoisie de Court, Conseil de bourgeoisie

Commune bourgeoise de Court

Assemblée bourgeoise

Mardi 1^{er} décembre 2026, à 20h
au centre communal, 2^e étage

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2. Budget 2027
- 3. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 85'000.- pour la participation à

la rénovation des conduites d'eau potable lors des travaux de revitalisation des berges de la Birse, à couvrir éventuellement par voie d'emprunt

4. Élections:
 - a) du président
 - b) du vice-président des Assemblées
 - c) des membres de la série sortante
 - d) d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil
5. Divers

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 1^{er} décembre 2026 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 16 décembre 2026, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 28 octobre 2026

Bourgeoisie de Court, Conseil de bourgeoisie



Crémises

Commune mixte de Crémises

Assemblée communale

Judi 3 décembre 2026, à 19h30
à la halle de gymnastique de Crémises

Ordre du jour:

1. Budget 2027 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
2. Crédit supplémentaire d'investissement pour la réfection de la halle de gymnastique douches-WC handicapés de CHF 99'000. pour la partie sécurité (décision).
3. Crédit d'investissement pour la phase finale de l'interconnexion en eau de secours entre Crémises et Corcelles d'un montant de CHF 405'300.- dont CHF 130'000.- à charge de Crémises (décision).
4. Dépense périodique pour la télégestion groupée, en lien avec l'interconnexion en eau potable, d'un montant de CHF 4'712.- (décision).
5. Budget 2027 de la Commune mixte de Crémises (décision).
6. Dépense périodique annuelle de CHF 33'480.-, durant 15 ans sans indexation pour le loyer (charges et places de parc comprises), du hangar des Sapeurs-pompiers du Cornet (décision).
7. Décompte final – Éclairage public avec télégestion (information).
8. Plan financier 2025 à 2030 (information).
9. Divers.

Dès le 29 octobre 2026, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Budget 2027 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Budget 2027 de la Commune mixte de Crémises
- Information du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Cornet concernant le nouvel hangar et la modification du règlement d'organisation.

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémises, le 28 octobre 2026

Le Conseil communal



Eschert

Votations populaires fédérales du 29 novembre 2027

Composition du bureau de vote

Le bureau de vote sera composé de la manière suivante:

Président:	M. Pierre-André Barras
Vice-Président:	M. Patrick Vogt
Secrétaire:	M. Robin Forster
Membre:	M ^{me} Ludiane Lachat
Suppléants:	M. Loïc Méroz, M. Axel Leuenberger

Eschert, le 28 octobre 2026

Le Conseil communal

Réfection de la route du Creux / Fermeture de la route

Dès le lundi 9 novembre 2026, les travaux d'assainissement de la route du Creux seront entrepris.

Durée des travaux: novembre 2026 à mars 2027, sous réserve des conditions météorologiques. Durant cette période, la route en travaux sera fermée à tous les véhicules. Le trafic de la route sera rétabli provisoirement pendant la pause hivernale, soit de mi-décembre 2026 à janvier 2027. Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par «Les Œuchattes pâturage Derrière les Varennes Stand de tir - Pré Beuclair» avec des feux de signalisation.

En cas de question ou de problème, l'Administration communale se tient à disposition au 032 493 40 85 ou à l'adresse: secretariat@eschert.ch. Par avance, Le Conseil municipal remercie la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations inévitables du trafic.

Eschert, le 28 octobre 2026

Le Conseil communal



Grandval

Fermeture du secrétariat

En raison d'une formation à l'extérieure, le secrétariat sera fermé mercredi 4 novembre 2026.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 28 octobre 2026

Le Secrétariat municipal

Corvées communales 2026

Nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 31 octobre 2026 et être remis soit au responsable du dicastère soit au secrétariat jusqu'au 15 novembre 2026.

Grandval, le 28 octobre 2026

Le Secrétariat municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant: Noto Giovanni, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Auteur du projet: ARC Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Propriétaire: Canton de Berne OIC, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Emplacement: parcelle N° 683, Beau- Site 9, 2732 Loveresse.

Description du projet: remplacement du système de chauffage existant mixte pompe à chaleur et mazout par système mixte pompe à chaleur et pellets.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone affectée à des besoins publics «Beau Site».

Dépôt public: du 21 octobre au 23 novembre 2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 15 octobre 2026

Conseil communal

Fenêtres de l'Avent Loveresse

Chaque jour du 1^{er} au 23 décembre, de 18h à 20h, un habitant illuminera et décorera sa fenêtre.

Animations libres: simple éclairage, décoration, apéritif, collation chaude ou toute autre idée de votre choix.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 19 novembre 2026 sur ls-a.reservio.com/booking ou au 076 388 82 77.

Le programme complet sera publié sur le site et la vitrine de la commune, sur loveresse-samuse.ch, sur les réseaux sociaux (Facebook: Loveresse s'amuse / Instagram: [loveresse_s_amuse](https://www.instagram.com/loveresse_s_amuse)) et distribué par flyer dans le village.

D'avance un grand merci pour votre participation à la magie de Noël au village!

Loveresse, le 21 octobre 2026

Conseil communal



Perrefitte

Fenêtres de l'Avent

Chères habitantes, chers habitants,

À l'approche des fêtes de fin d'année, le Conseil municipal souhaite renouveler une belle tradition qui contribue à illuminer et à égayer notre commune durant la période de l'Avent.

Les fenêtres de l'Avent auront à nouveau lieu durant le mois de décembre 2026.

Les personnes souhaitant participer sont invitées à s'inscrire auprès du secrétariat municipal par téléphone ou par e-mail (032 493 22 74 ou secretariat@perrefitte.ch) jusqu'au 19 novembre 2026 à 10h au plus tard. Lors de leur inscription, elles sont priées de communiquer leur nom, leur prénom, leur adresse ainsi que la date choisie pour décorer leur fenêtre. Les dates seront attribuées selon l'ordre des inscriptions, les premières personnes inscrites ayant la priorité pour la date de leur choix.

Nous nous réjouissons de partager avec vous de beaux moments de rencontre et de partage tout au long de cette période de l'Avent.

Perrefitte, le 21 octobre 2026

Le Conseil municipal

www.lasemaine.ch



Petit-Val

Paroisse de Sornetan

Assemblée ordinaire

Mercredi 2 décembre 2026, à 19 h 30
à la salle de paroisse

Ordre du jour:

1. Salutations et méditation
2. Nomination de scrutateur
3. Approbation du PV du 3 juin 2026
4. Acceptation de la liste des indemnités 2027
5. Voter un crédit de CHF 40'000.– frs pour la construction d'une rampe et toilettes pour personnes à mobilité réduite
6. Budget 2027
7. Arrêté de compte relatif au crédit voté le 7.12.2022 (changement d'une partie des fenêtres de la cure)
8. Informations sur la vie de paroisse
9. Informations sur le PAR8
10. Divers et variés

Le procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2026 sera déposé publiquement durant 20 jours chez la secrétaire Sophie Juillerat (+41 78 876 08 71) à Souboz du 11 au 30 janvier 2027. Les ayants droits au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Sornetan, le 13 octobre 2026

Le conseil de paroisse

Assemblée bourgeoise de Sornetan

Les bourgeois-e-s de Sornetan ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqué-e-s à l'Assemblée bourgeoise de Sornetan

Mercredi 25 novembre 2026, à 20 h
à la salle communale à Sornetan,
Plaine Fin 17c

Ordre du jour:

1. Élection d'un-e président-e de bourgeoisie pour la législature de 2027 à 2030
2. Élection d'un-e vice-président-e de bourgeoisie pour la législature de 2027 à 2030
3. Discuter d'un projet de construction avec empiètement sur la parcelle 233 appartenant à la Bourgeoisie de Sornetan
4. Divers

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 21 octobre 2026

Conseil communal

Assemblée bourgeoise de Châtelat

Les bourgeois-e-s de Châtelat ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqué-e-s à l'Assemblée bourgeoise de Châtelat

Mercredi 25 novembre 2026, à 19 h 30
à la salle communale à Sornetan,
Plaine Fin 17c

Ordre du jour:

1. Élection d'un-e président-e de bourgeoisie pour la législature de 2027 à 2030
2. Élection d'un-e vice-président-e de bourgeoisie pour la législature de 2027 à 2030
3. Divers

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 21 octobre 2026

Conseil communal

Assemblée bourgeoise de Souboz

Les bourgeois-es de Souboz ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqué-e-s à l'Assemblée bourgeoise de Souboz

Lundi 23 novembre 2026, à 19 h 30
à l'administration communale à Souboz
(salle des commissions)

Ordre du jour:

1. Élection d'un-e président-e de bourgeoisie pour la législature de 2027 à 2030
2. Élection d'un-e vice-président-e de bourgeoisie pour la législature de 2027 à 2030
3. Accepter la constitution d'un droit de superficie pour un bâtiment de traite, Le Perceux 28, sur l'immeuble feuillet N° 209 de Petit-Val 4 (Souboz)
4. Divers

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 21 octobre 2026

Conseil communal

Votations fédérales et élections communales du 29 novembre 2026

Bureau de votre

Le bureau de vote est composé comme suit:

Président : Emanuel Amstutz

Membres : Loosli Marina,
Moser Claudia,
Demierre Florian,
Gerber Maxime

Bureau de dépouillement: président, membres du bureau de vote et Schär Joëlle

Suppléants: Graber Andréas,
Juillerat Steve,
Mollard Chloé,
Neukomm Audrey

Souboz, le 28 octobre 2026

Conseil communal

Élections communales du 29 novembre 2026

Liste des candidats

Dans le délai imparti (15 octobre 2026 à 11 h) les listes suivantes ont été déposées au Secrétariat communal:

Président des assemblées:

Liste N° 1 « Cap Commun »: Mollard Yanick, 1977, coach financier, ancien

Vice-président des assemblées:

Aucune liste déposée.

Maire:

Liste N° 1 « Petit-Val 7 »: Pasche Willy, 1956, retraité, ancien

Liste N° 2 « UDC et sympathisants »: Carnal Jean-Michel, 1966, agriculteur, nouveau

Membres du Conseil communal (4 sièges à repourvoir):

Liste N° 1 « Avenir »: Liechti Irène, 1980, gérante, ancienne

Liste N° 2 « UDC et sympathisants »: Carnal Jean-Michel, 1966, agriculteur, ancien

Liste N° 3 « Les Hôtas »: Gyger Viviane, 1967, employée de banque, nouvelle

Élections tacites:

Dans sa séance du 19 octobre 2026, conformément à l'article 89 du règlement d'organisation, le Conseil communal a constaté que:

- a) le nombre de candidat-e-s pour les membres du conseil communal ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir et a proclamé élu tacitement:

- Liechti Irène
- Carnal Jean-Michel
- Gyger Viviane

- b) le nombre de candidat pour la présidence des assemblées communales ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir et a proclamé élu tacitement:

- Mollard Yanick

Élections selon le système majoritaire:

- Maire

Vu que le nombre de candidats est supérieur au nombre de poste à repourvoir, les citoyennes et citoyens de Petit-Val, ayant le droit de vote en matière communale, sont appelés à procéder à l'élection d'un maire, par le système des urnes et le principe du vote majoritaire.

Manque de candidatures:

- Vice-président des assemblées
- Un membre du Conseil communal

Lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Seront élus les personnes qui recueillent le plus de voix.

Les élections communales auront lieu par les urnes le dimanche 29 novembre 2026, de 10 h à 11 h, à l'administration communale à Souboz, ou par correspondance jusqu'au dimanche 29 novembre 2026 à 10 h.

Le matériel de vote sera distribué, dans la même enveloppe que le matériel des votations fédérales, au plus tard trois semaines avant le scrutin.

Souboz, le 28 octobre 2026

Conseil communal



Rebévelier

Assemblée communale

Le Conseil communal vous invite à la prochaine Assemblée communale ordinaire, qui aura lieu:

Mercredi 9 décembre 2026, à 20 h
à la salle de l'école.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approbation du budget 2027
3. Approuver un nouveau règlement « indemnités, émoluments, vacations et jetons de présence »
4. Approuver un nouveau règlement « sur le personnel »
5. Information vente des pâturages
6. Approuvez le crédit de fr. 14'000.00 pour le projet de Valforêt « Mise au gabarit de la desserte forestière de Tiermeinté »
7. Adhésion au Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val

8. Divers et imprévus.

Dépôt public des règlements

Les règlements cités ci-dessus des points 3 et 4 sont déposés publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale. Ils peuvent être consultés auprès de Michael Amstutz (le maire) ou de la secrétaire.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

Rebévelier, le 28.10.2026

Le Conseil communal



04.0302.0233 - eBau 2026-7856

Avis de construction

Requérants : Pierre Alain Ledermann et Roger Saeggesser, Chindon 48, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : parcelle N° 2049, Chindon 48, 2732 Reconvilier

Projet : remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : mixte HA3

Plan de quartier : PQ1 Chindon

Publication : dès le 21 octobre 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depts-publics jusqu'au 20 novembre 2026 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le 19 octobre 2026

Administration des constructions

Dépôt public relatif au plan communal d'aménagement des eaux

Conformément aux articles 21 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), Administration communale Reconvilier soumet au dépôt public le plan d'aménagement des eaux pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune : Reconvilier

Responsable de l'aménagement des eaux : Administration communale Reconvilier \ Secrétariat municipal

Cours d'eau : Ruisseau La Vie des Crêts (10042)

Localité : Reconvilier

Coordonnées : 2°58'3689 / 1°23'1210

Projet : plan d'aménagement des eaux du ruisseau de la Vie des Crêts : Le périmètre du projet s'étend de la Rue des Condémines jusqu'à la jonction du cours d'eau dans le Rue Vie des Crêts. Les objectifs principaux sont l'atteinte d'un niveau de protection contre les crues suffisant et la renaturation

du cours d'eau grâce à la remise à ciel ouvert d'un tronçon de plus de 200 mètres, à l'aménagement d'une buse métalliques sous la route des Condémines et à l'aménagement d'un piège à débris flottants. Des mesures de renaturations sont également prévues sur une partie du tronçon.

Dérégations faisant l'objet de la requête :

- Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)
- Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)
- Bâtiments et installations dans le secteur à proximité des eaux (art. 48 LAE)
- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP) au sens de l'article 8 - 10 de la loi fédérale sur la pêche du 21 juin 1991 et articles 8 - 10 et 13 de la loi sur la pêche du 21 juin 1995
- Atteintes à la végétation des rives (art. 22, al. 2, LPN)

Objet(s) protégé(s) : voie de communication historique d'importance locale IVS BE 2075 «Reconvilier – Métairie de Werdt»

Délai de publication et de recours : dépôt public du 21 octobre au 20 novembre 2026 inclusivement

Adresse de publication et de recours : Administration communale de Reconvilier

Piquetage : le projet est piqueté comme suit sur le terrain :

- Piquetage des hauts de talus et ouvrages avec des petits piquets en bois.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 13 octobre 2026

Arrondissement d'ingénieur en chef III

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Élections communales du 29 novembre 2026, listes déposées

Le Conseil municipal a fixé les élections communales au 29 novembre 2026. Conformément au Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, les partis ou groupes de citoyens avaient jusqu'au jeudi 15 octobre 2026, à 11 h 30, pour déposer les listes de candidats. Les listes suivantes ont été déposées régulièrement :

Président(e) des Assemblées communales / élection selon le système majoritaire :

Liste N° 1 : PLR et sympathisants
Torti Flavio, 1963

Vice-Président(e) des Assemblées communales / élection selon le système majoritaire :

Liste N° 2 : UDC
De Cicco Romano, 1970

Président(e) du Conseil communal (Maire) / élection selon le système majoritaire :

Liste N°1 : PLR et sympathisants
Hirschi Jean-Michel, 1960

Conseil communal / élection selon le système proportionnel :

Liste N° 1 : PLR et sympathisants

1.01 Beucler Pascale, 1965

1.02 Beucler Pascale, 1965

1.03 Hirschi Jean-Michel, 1960

1.04 Gerber Quentin, 1995

1.05 Neukomm Hugo, 1974

Liste N° 2 : UDC

2.01 Balli Françoise, 1985

2.02 Balli Françoise, 1985

2.03 Voutat Nora, 1994

2.04 Kneuss Aline, 1973

2.05 Grueter Blaise, 1979

Commission scolaire / élection selon le système proportionnel :

Liste N° 1 : PLR et sympathisants

1.01 Ruf Anne-Lise, 1968

1.02 Gerber Quentin, 1995

1.03 Juillerat Djelal, 2000

1.04 Kobel Géraldine, 1975

1.05 Neukomm Hugo, 1974

Liste N° 2 : UDC

2.01 Mercato Séverine, 1980

2.02 Buchser David, 1986

2.03 Zaeffler Elias, 1990

Reconvilier, le 21 octobre 2026

Le Conseil municipal

Élections communales du 29 novembre 2026

Dans sa dernière séance du 19 octobre 2026, le Conseil municipal a pris connaissance des listes de candidats déposées régulièrement. Aucune déclaration d'apparementement entre listes n'a été déposée dans les délais.

Les listes pour l'élection du Maire, du Président et du Vice-président de l'Assemblée municipale comportent chacune un seul nom.

En vertu de l'article 53 du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, le Conseil municipal a proclamé le Maire, M. Jean-Michel Hirschi, le Président de l'Assemblée communale, M. Flavio Torti et le Vice-président de l'Assemblée communale, M. Romano De Cicco, élus tous trois tacitement pour la prochaine période de législation du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030.

Il leur souhaite d'ores et déjà pleine et entière satisfaction dans leurs nouvelles fonctions.

Reconvilier, le 21 octobre 2026

Le Conseil municipal

Votation municipale par les urnes du dimanche 29 novembre 2026

Le Conseil municipal a décidé de mettre œuvre le Plan d'aménagement des eaux du ruisseau de la Vie des Crêts, qui a pour objectif de remplacer l'ancien collecteur, dont l'état est dégradé et dont la capacité est limitée, par un cours d'eau à ciel ouvert.

Le Conseil municipale invite les ayants droit de Reconvilier à se prononcer sur cet objet lors des votations du 29 novembre 2026, conformément à l'art. 4 du Règlement d'Organisation, soit :

- Voter un crédit d'engagement de CHF 1'400'000.00 pour l'aménagement du ruisseau de la Vie des Crêts depuis la rue des Condémines sur un linéaire de 330 m.

Remarque

Tout ayant droit au vote en matière municipale peut consulter au guichet de l'administration municipale, un exemplaire du dossier de permis d'aménagement des eaux. Ils peuvent également

être consultés sur le site internet de la Municipalité www.reconvilier.ch.

Recours

Ces votations sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). En matière de votations, le recours doit être formé dans les 30 jours à compter du scrutin (art. 67a, al. 2 LPJA). Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux art. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Reconvilier, le 23 octobre 2026

Le Conseil municipal

Désignation du bureau de vote et de dépouillement
Votations fédérales et communales du 29 novembre 2026

Les personnes suivantes ont été informé en amont par correspondance.

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

- Président: M. Etienne Gafner
- Membres: M. Florian Guerdat
M. Thibaud Gurtner
M. Jean-François Gummy
M. Mathieu Gyga
M^{me} Janine Monnier
M^{me} Monia Morgenthaler
M^{me} Medina Morina
M^{me} Emilie Moser
- Suppléants: M. Kilian Habegger
M. Cédric Häberli
M^{me} Caroline Mottaz
M^{me} Gena Mouttet

Le bureau de dépouillement sera assisté par le personnel de l'administration communale.

Reconvilier, le 26 octobre 2026

Secrétariat municipal



Avis de construction

Requérant: M. Gilles Eichenberger, La Fréliche 20, 2715 Monible.

Auteur du projet: M. Raymond Heyer, architecte hes, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement: parcelles N^{os} 434 et 555, aux lieux-dits «l'Essert Guenin 100 et 100a», Hautes Roches, commune de Roches.

Projet: démolition partielle de la toiture et reconstruction avec agrandissement du couvert à toiture avec pose de pavés filtrants et rénovation de la toiture et des façades existantes (bâtiment 100a) + déconstruction partielle et reconstruction du chalet quasi à l'identique du bâtiment no 100 avec pose de panneaux photovoltaïques en toiture, pose d'une mini station d'épuration et d'une

citerne de récupération des eaux du toit, aménagement d'un mur de soutènement avec remblayage de terrain, raccordement à l'eau potable depuis le réservoir (env.200 mètres).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCGO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 novembre 2026, inclusivement auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 octobre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser.



Assemblée de la commune bourgeoise de Saicourt

Vendredi 27 novembre 2026, à 19 h
au local du conseil à l'école primaire de Saicourt

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 3 juillet 2026
2. Élections de la secrétaire-caissière et sa suppléante pour une nouvelle période de 4 ans (2027-2030)
3. Budget 2027
4. Rapport du délégué à la protection des données
5. Divers

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Saicourt, le 28 octobre 2026

Conseil de bourgeoisie

Votations fédérales du 29 novembre

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement pour les votations susmentionnées sera composé comme suit:

- Président: M. Claire Quentin, Saicourt
- Secrétaire: M^{me} Paroz Patricia, Saicourt
- Membres: M^{me} Bueche Natacha, Le Fuet
M. Criblez Frédéric, Saicourt
M. De Ciantis Mathieu, Le Fuet
M. Desvoignes Philippe, Le Fuet
- Suppléants: M. Diaz Voutat Bruno, Saicourt
M. Disler Roland, Bellelay

Le Fuet, le 22 octobre 2026

Conseil municipal

Informations communales

Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val

Le Conseil a nommé M^{me} Stéphanie Frey de Saicourt en qualité de membre de la commission scolaire dès le 1^{er} novembre 2026. Elle remplacera M^{me} Manon Bangerter qui a donné sa démission pour le 31 octobre 2026.

Révision sans avis préalable

La fiduciaire Soresa a procédé à la révision sans avis préalable des comptes 2026 en date du 24 septembre 2026. Tout a été trouvé en ordre.

Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séance à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le mercredi 4 novembre 2026.

Le Fuet, le 28 octobre 2026

Conseil municipal



Élections communales pour Clairval 29 novembre 2026

Dans le délai imparti (jeudi 15 octobre 2026 à 11 h 30), les listes suivantes ont été déposées:

AUPRES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAULES (Cercle électoral Saules):

Conseil communal (1 siège):

Liste N° 1 - Sympathisant UDC:
Rudin Pierre-Luc, 1957, entrepreneur à la retraite

Liste N° 2 - sans dénomination:
Weber Stéphane, 1965, exploitant STEP

Commission scolaire (1 siège):

Liste N° 1 - sans dénomination:
Stalder Joachim, 1980, enseignant

AUPRES DE LA MUNICIPALITE DE RECONVILIER (Cercle électoral Clairval):

Président.e du Conseil communal (Maire):

Liste N°1 - PLR et sympathisants:
Hirschi Jean-Michel, 1960

Président.e des Assemblées communales:

Liste N° 1 - PLR et sympathisants:
Torti Flavio, 1963

Vice-président.e des Assemblées communales:

Liste N° 2 - UDC De Cicco Romano, 1970

Élections tacites

Lorsque le nombre de candidats valablement présentés se trouve égal au nombre de sièges à pourvoir, l'exécutif proclame élus tacitement tous les candidats.

Lors de sa séance du 19 octobre 2026, le Conseil municipal de Reconvilier a proclamé le Maire, M. Jean-Michel Hirschi, le Président de l'Assemblée communale, M. Flavio Torti et le Vice-président de l'Assemblée communale, M. Romano De Cicco, élus tous trois tacitement pour la première législature de la Commune de Clairval du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030.

Lors de sa séance du 26 octobre 2026, le Conseil communal de Saules a proclamé le membre de la Commission scolaire, M. Joachim Stalder, élu tacitement pour la première législature de la Commune de Clairval du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030.

Élections par les urnes

Les ayants-droits au vote à Saules devront élire par les urnes, selon le système majoritaire, pour la première législature du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2030: 1 membre du conseil communal parmi les candidats suivants:

- Rudin Pierre-Luc, 1957, entrepreneur à la retraite
- Weber Stéphane, 1965, exploitant STEP

Les votations auront lieu à la maison communale à Saules le dimanche 29 novembre 2026, de 10 h à 11 h, ou par correspondance jusqu'au samedi 28 novembre 2026 à 18 h. Le matériel de vote pour l'élection sera distribué au plus tard trois semaines avant le scrutin, dans la

Validation
de vos avis sur
la plateforme:
lundi à 14h

même enveloppe que le matériel des votations fédérales.

Saules, le 26 octobre 2026

Conseil communal de Saules



Seehof

Einladung zur Gemeindeversammlung

Freitag 19. Juni 2026, um 20.00 Uhr

1. Protokoll der letzten Versammlung (Juni 2026)
2. Budget 2027
3. Änderung von Artikel 22 der Feuerwehrrglement Le Cornet
4. Neuabfallreglement Aufhebung des bisherigen
5. Verschiedenes

Das Protokoll, das Budget 2027, Artikel 22 der Feuerwehrrglement und der Abfallreglement liegen im Gemeindebüro von 28. Oktober 2026 bis 28. November 2026 zur Einsichtnahme vor.

Spätestens 30 Tage nach der Gemeindeversammlung kann bei der Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, eine Beschwerde in Gemeindesachen gegen einen kommunalen Gesetzesakt eingereicht werden.

Seehof, den 28. Oktober 2026

Der Gemeinderat Seehof



Sorvilier

Avis de construction

Annule et remplace les publications parues les 9 et 16 septembre 2026

Requérant: M. Daniel Minger, Rue Principale 41, 2736 Sorvilier

Auteur du projet: le requérant

Emplacement: parcelle N° 1022, au lieu-dit: « Rue Principale 41 » commune de Sorvilier

Projet: construction d'un hangar agricole pour stockage de fourrage et machines agricoles avec déshumidificateur interne. Réfection du chemin actuel autour de la ferme

Dimensions: selon les plans déposés

Construction: selon les plans déposés

Zone: agricole

Dérégulation: art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 novembre 2026 inclusivement, au secrétariat communal de Sorvilier durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 28 octobre 2026

Le Conseil municipal

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Sorvilier lot 3

Les zones de pâturages et forêts de la commune de Sorvilier ont fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Onze biens-fonds et DDP dans cinq secteurs ont fait l'objet d'une révision de l'abornement.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondants

et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 2 novembre 2026 au 1^{er} décembre 2026

au secrétariat municipal, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Il n'y a pas de mutation en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le jeudi 12 novembre 2026 de 19 h à 20 h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera à la salle municipale du 1^{er} étage, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier, pour donner des renseignements.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

L'œuvre cadastrale déposée peut également être visualisée via le géoportail à l'adresse <https://www.geojb.ch/>

Sorvilier, le 28 octobre 2026

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} Aline Engi et M. Alex Lehmann, Rue de Fribourg 29, 2503 Biemme.

Projet: construction d'une terrasse- balcon avec escalier extérieur en façade nord-est du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis 29 sis sur la parcelle N° 247 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 novembre 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 21 octobre 2026

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants: Marti Arc Jura SA, Chemin du Repos 15, 2710 Tavannes et TI Torbel Industrie AG, Chemin du Repos 9, 2710 Tavannes.

Projet: réalisation de deux portails électriques au nord et au sud des parcelles N°s 723 et 1390 au chemin du Repos en zone d'activités A4.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 novembre 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 28 octobre 2026

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Marcelo Pizarro, Grand-Rue 57, 2710 Tavannes.

Projet: changement d'affectation et rafraîchissement d'un local commercial en point de vente de boulangerie au rez-de-chaussée du bâtiment Grand-Rue 3 sis sur la parcelle N° 154 en zone centre, ensemble bâti A.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 novembre 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 28 octobre 2026

Le chef des travaux publics

«Bouger en famille» revient à la halle des sports de Tavannes!

Après les précédentes éditions, «Bouger en famille» revient dès le mois de novembre 2026 et jusqu'en mars 2027. Cette activité est destinée aux familles avec des enfants âgés de 1 à 8 ans et leur offre l'occasion de bouger, de se dépenser et de partager un moment ensemble dans un cadre ludique et sécurisé. Comme lors de la précédente édition, l'objectif est avant tout de favoriser l'activité physique, le jeu et les interactions entre enfants et accompagnants.

Les activités auront lieu de 9h30 à 12h aux dates suivantes:

- 1^{er} et 8 novembre 2026
- 6 et 13 décembre 2026
- 10 janvier 2027
- 7 et 14 février 2027
- 7 mars 2027 dans la petite halle
- 14 mars 2027

Les participantes et participants sont invités à prévoir des vêtements confortables ainsi que des chaussettes antidérapantes ou des chaussures de gymnastique. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs accompagnants majeurs et, pour des raisons de sécurité, le nombre maximal d'enfants admis pourra être limité par les responsables présents sur place. L'assurance est à la charge des participantes et participants.

L'activité est ouverte à toutes et à tous et se déroulera à la halle des sports de Tavannes, rue du Foyer. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter M. Jérémie Bohnenblust au 078 603 76 83.

Tavannes, le 19 octobre 2026

Commission Vie Locale

Artisanat, produits du terroir et animations au rendez-vous le 7 novembre

Le marché artisanal de Tavannes donne rendez-vous à la population le samedi 7 novembre 2026, de 10h à 16h, sur le parking du Médicentre. Le marché aux légumes sera quant à lui présent dès 7h30 et jusqu'à 12h.

Pour cette dernière édition de l'année, les visiteurs pourront retrouver différents stands d'artisanat et de produits du terroir, dans une ambiance conviviale et automnale. Plusieurs possibilités de restauration seront également proposées tout au long de la journée, avec notamment de la soupe aux pois préparée par le Pom'pom, de la raclette, des cervelas grillés ainsi que du thé et du vin chaud.

Un espace sera par ailleurs consacré à la démarche de valorisation du centre de Tavannes, actuellement menée par la Commune.

L'ambiance sera également assurée par de la musique live proposée par l'EMJB, tandis qu'un

atelier bricolage permettra aux plus jeunes de profiter eux aussi de cette journée.

Cette dernière édition 2026 sera ainsi une nouvelle occasion de se rencontrer, de découvrir les artisans et producteurs présents et de partager un moment chaleureux au cœur de Tavannes.

Tavannes, le 22 octobre 2026
Commission Vie Locale



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Muriel et Marceau Brügger, Champ Pention 8, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Atelier Muller Architecte Sàrl, Bastien Mueller, Les Forges 5, 2732 Loveresse

Adresse du projet : BF 762, Champ Pention 8, Bévillard

Description du projet : création d'une lucarne en toiture Ouest et aménagement du galetas en chambre

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 2

Dépôt public : du 21 octobre au 20 novembre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Bévillard, le 16 octobre 2026
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : L'Artisan Schaffter SA, Laurent Schaffter, Rue de l'Est 19, 2740 Moutier

Auteur du projet : RP architecture Sàrl, Julien Pedrocchi, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Adresse du projet : BF 285, Rue Principale 37, Bévillard

Description du projet : construction d'un balcon sur 2 étages en façade Ouest et agrandissement de deux fenêtres en portes-fenêtres

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'Activité a

Dérogations : Art. 211 & A124, al. 2 RCC

Dépôt public : du 28 octobre au 27 novembre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges pour la/les dérogation(s) accordée(s) ci-dessus, seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 26 octobre 2026
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Ismaël et Pauline Raetzo, Rue du Temple 22, 2735 Bévillard

Auteur du projet : VILLATYPE SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet : BF 1464, Champs aux Jardins, Bévillard

Description du projet : maison familiale avec panneaux photovoltaïques, couvert, pergola et pompe à chaleur

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : plan de quartier « Les Côtes »

Dérogations : art. 80, al. 1, let. b Loi sur les routes; art. 21, al. 2 Règlement d'alimentation en eau potable; art. 10, al. 2 Règlement concernant les eaux usées

Dépôt public : du 21 octobre au 20 novembre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges pour la/les dérogation(s) accordée(s) ci-dessus, seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 16 octobre 2026
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Samir Morina, Rue des Prés 1, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 1049, GrandRue 36, Malleray

Description du projet : changement d'affectation d'un local commercial existant en petite salle de sport réservée à un nombre limité de membres. Pose d'un film dépoli sur la vitrine. Nouvelle identité visuelle de la devanture commerciale.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone centre B

Objets protégés : digne de conservation

Dépôt public : du 28 octobre au 27 novembre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Constructions et Aménagement local - Consulter un permis de construire en ligne ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26, al. 3, let. h DPC).

Bévillard, le 23 octobre 2026
Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Assemblée des délégués

Jeudi 26 novembre 2026, 19h30
Halle de gymnastique Crémines, Salle N° 2

Ordre du jour :

- 1. Accueil et liste des présences
- 2. PV de l'assemblée des délégués du 4 juin 2026
- 3. Budget 2027
- 4. Supervision réseau
- 5. Réfection chemin Rossini
- 6. Situation du SER
- 7. Divers

Dans les 30 jours suivant l'assemblée des délégués, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Crémines, le 22 octobre 2026
Le conseil d'administration

Syndicat de chemins du Raimeux

Assemblée générale du Syndicat de chemins du Raimeux (Syndicat d'améliorations foncières)

Les membres sont invités à participer à l'assemblée qui aura lieu

Jeudi 19 novembre 2026, à 20h
à la Salle communale de Grandval

Ordre du jour :

- 1. Appel (liste des présences) et distribution des cartes de vote.
- 2. Nomination des scrutateurs.
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25.1.2024
- 4. Approbation des comptes 2022, 2023, 2024 et 2025
- 5. Rapport du président
- 6. Élection du président / de la présidente du Syndicat
- 7. Élection (réélection) des membres du comité
- 8. Divers et imprévus

Crémines, le 7 octobre 2026
Le comité du Syndicat

Syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan

Convocation à l'assemblée des délégués ordinaire

selon l'article 12 du règlement d'organisation

Mercredi 2 décembre 2026, à 19h30
à la salle du Battoir
Rte de Lamboing 30 - 2517 Diesse

Ordre du jour:

- 1. Salutations, appel
- 2. Nomination des scrutateurs
- 3. Approbation du PV N° 74 de l'assemblée des délégués du 17 juin 2026
- 4. Information du commandant
- 5. Budget / plan d'investissement
- 5.1Crédit d'investissement de CHF 20'000.- pour l'achat d'une remorque
- 5.2Présentation du budget
- 5.3Approbation du budget
- 6. Nomination de la Fiduciaire Soresa SA
- 7. Élection de l'assemblée des délégués
- 7.1Élection du/de la président/e
- 7.2Élection du/de la vice-président/e
- 7.3Élection du/de la secrétaire

- 8. Élection de la commission de gestion
- 8.1Élection des membres
- 8.2Élection du/de la présidence
- 8.3Élection du/de la vice-président/e
- 9. Remerciements
- 10.Date de la prochaine assemblée des délégués
- 11. Divers et imprévus

Tramelan, le 21 octobre 2026

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCi du Jura bernois: le président, Yanick Mollard et la secrétaire Alizée Cuche

Paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier

Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier

Jeudi 3 décembre 2026, à 18h30.
à la salle de paroisse de Tavannes

Ordre du jour:

- 1. Lecture du PV de l'assemblée du 18 juin 2026
- 2. Budget et quotité d'impôts

- 3. Élection d'un membre au conseil de paroisse
- 4. Informations sur les travaux
- 5. Informations sur la vie de la paroisse
- 6. Divers

Le conseil de paroisse

SECOR

Assemblée ordinaire des délégués

Mardi 1^{er} décembre 2026, à 19h30
à la STEP de Court

Ordre du jour:

- 1. Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2. Réélection du président
- 3. Jetons de présence et indemnités 2027
- 4. Budget 2027, fixation des contributions des communes
- 5. Rapport du président
- 6. Divers

Bévilard, le 28 octobre 2026

Commission SECOR

Retrouvez la feuille officielle d'avis
du district de Moutier en version électronique
sur www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2026

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	16	29.04.2026	mercredi	36	31	02.09.2026	mercredi
1		31.12.2026	SUPPRIME	19	17	06.05.2026	mercredi	37	32	09.09.2026	mercredi
2		07.01.2026	SUPPRIME	20	18	13.05.2026	mercredi	38	33	16.09.2026	mercredi
3	1	14.01.2026	mercredi	21	19	20.05.2026	mercredi	39	34	23.09.2026	mercredi
4	2	21.01.2026	mercredi	22	20	28.05.2026	JEUDI	40	35	30.09.2026	mercredi
5	3	28.01.2026	mercredi	23	21	03.06.2026	mercredi	41	36	07.10.2026	mercredi
6	4	04.02.2026	mercredi	24	22	10.06.2026	mercredi	42	37	14.10.2026	mercredi
7	5	11.02.2026	mercredi	25	23	17.06.2026	mercredi	43	38	21.10.2026	mercredi
8	6	18.02.2026	mercredi	26	24	24.06.2026	mercredi	44	39	28.10.2026	mercredi
9	7	25.02.2026	mercredi	27	25	01.07.2026	mercredi	45	40	04.11.2026	mercredi
10	8	04.03.2026	mercredi	28	26	08.07.2026	mercredi	46	41	11.11.2026	mercredi
11	9	11.03.2026	mercredi	29	27	15.07.2026	mercredi	47	42	18.11.2026	mercredi
12	10	18.03.2026	mercredi	30		22.07.2026	SUPPRIME	48	43	25.11.2026	mercredi
13	11	25.03.2026	mercredi	31		29.07.2026	SUPPRIME	49	44	02.12.2026	mercredi
14	12	01.04.2026	mercredi	32		05.08.2026	SUPPRIME	50	45	09.12.2026	mercredi
15	13	09.04.2026	JEUDI	33	28	12.08.2026	mercredi	51	46	16.12.2026	mercredi
16	14	15.04.2026	mercredi	34	29	19.08.2026	mercredi	52	47	23.12.2026	mercredi
17	15	22.04.2026	mercredi	35	30	26.08.2026	mercredi			30.12.2026	SUPPRIME



informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

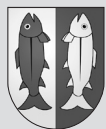
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Vallée 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremises.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Administration communale
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Secrétariat : 032 493 40 85 secretariat@eschert.ch
Finances : 032 493 40 91 finances@eschert.ch
Horaires de guichets: Lundi, de 17 h 30 à 18 h 45
ou sur rendez-vous par
téléphone ou courriel.
Permanence téléphonique: Lundi au mercredi (secrétariat),
lundi et mardi (finances)
9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
Site internet: www.eschert.ch

Agence AVS du Grand-Val

Vers l'École 10a, 2743 Eschert, 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence), avs.grandval@cremines.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Soubos

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.